

Budget voté sans augmentation des taxes

Extraits du compte-rendu de la séance du 29 mars 2007

Compte de gestion du receveur municipal. Budget principal de la commune et budgets annexes. Exercice 2006.

Document de contrôle comptable, le compte de gestion retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il est établi par le comptable de la commune et transmis au maire pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Ces états ont été vérifiés par le service financier de la commune et n'appellent pas d'observation.

POUR : 37

Compte administratif 2006. Commune

Voir page 6

POUR : 36 - CONTRE : 1

Comptes Administratifs Assainissement, Port de plaisance, Camping de Corse, Centre équestre, exercice 2006.

POUR : 37

Budget primitif commune. Exercice 2007.

Voir page 7

POUR : 36 - CONTRE : 1

Vote des taux communaux d'imposition (les 4 taxes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle).

Voir page 10

POUR : 37

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Malgré l'augmentation du marché de collecte et de transport, et l'absence de notification des bases, il est proposé de maintenir le taux de 6,75 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2007.

POUR : 37

Budgets primitifs Assainissement, Port de plaisance, Camping de Corse, Centre équestre, exercice 2007.

POUR : 37

Signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion de la Cyberbase.

Cet équipement est un espace public d'initiation et de sensibilisation à Internet et aux nouvelles technologies de l'information destiné à tous les publics.

Seule la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture a fait une proposition qui a donné lieu à un projet de convention.

Les membres de la commission de délégation de service public ont émis un avis favorable sur ce projet.

Le contrat conclu est une convention d'affermage aux termes de laquelle le délégataire doit assurer, grâce aux moyens déjà existants, la gestion des activités de la cyberbase. En contrepartie, le délégataire a le droit de percevoir des redevances sur les usagers.

Un tarif réduit s'applique aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, jeunes de moins de 18 ans et étudiants.

L'inscription à la cyberbase donne droit à un premier forfait de cinq heures dont deux heures sont réservées à une initiation à l'informatique avec l'aide d'un des formateurs. Les trois heures restantes peuvent être utilisées au gré des besoins des utilisateurs, soit en accès libre, soit en complément d'initiation.

POUR : 36 - CONTRE : 1

Appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des établissements scolaires.

Des travaux de réhabilitation sont prévus en 2007 dans les écoles suivantes :

maternelle Chénier,
maternelle Les Oiseaux,
maternelle Pasteur,
maternelle Du Hamel,
maternelle Rouget-de-Lisle,
maternelle Arc-en-Ciel,

maternelle Paul Valéry,
cabinet médical La Fontaine,
élémentaire Jaurès,
élémentaire Amiard,
élémentaire Chénier,
élémentaire Paul Valéry.

Il s'agit, comme chaque année, de travaux de réfection de revêtement de sols, de création ou remplacement de faux-plafonds, de remplacement de luminaires et de réhabilitation d'un bloc de sanitaires.

L'opération est estimée entre 250 000 et 300 000 €. Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été.

POUR : 37

Grille sociale. Vacances d'été 2007.

La ville propose aux familles nocéennes 250 places en centres de vacances.

Des séjours seront organisés à la mer et à la montagne au profit des jeunes Nocéens de 6 ans à 16 ans (Corse 30 jours, Serenac/Caudies 20 jours, Saint-Hilaire 18 jours, Villard 14 jours, Grandcamp/Landrellec 21 jours).

Il est proposé de fixer la participation des familles selon un barème journalier qui sera adapté en fonction du nombre de jours proposés par les différentes associations et selon le quotient familial.

POUR : 38

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.